



# RECHERCHE ET SANTÉ

## FICHE PRATIQUE

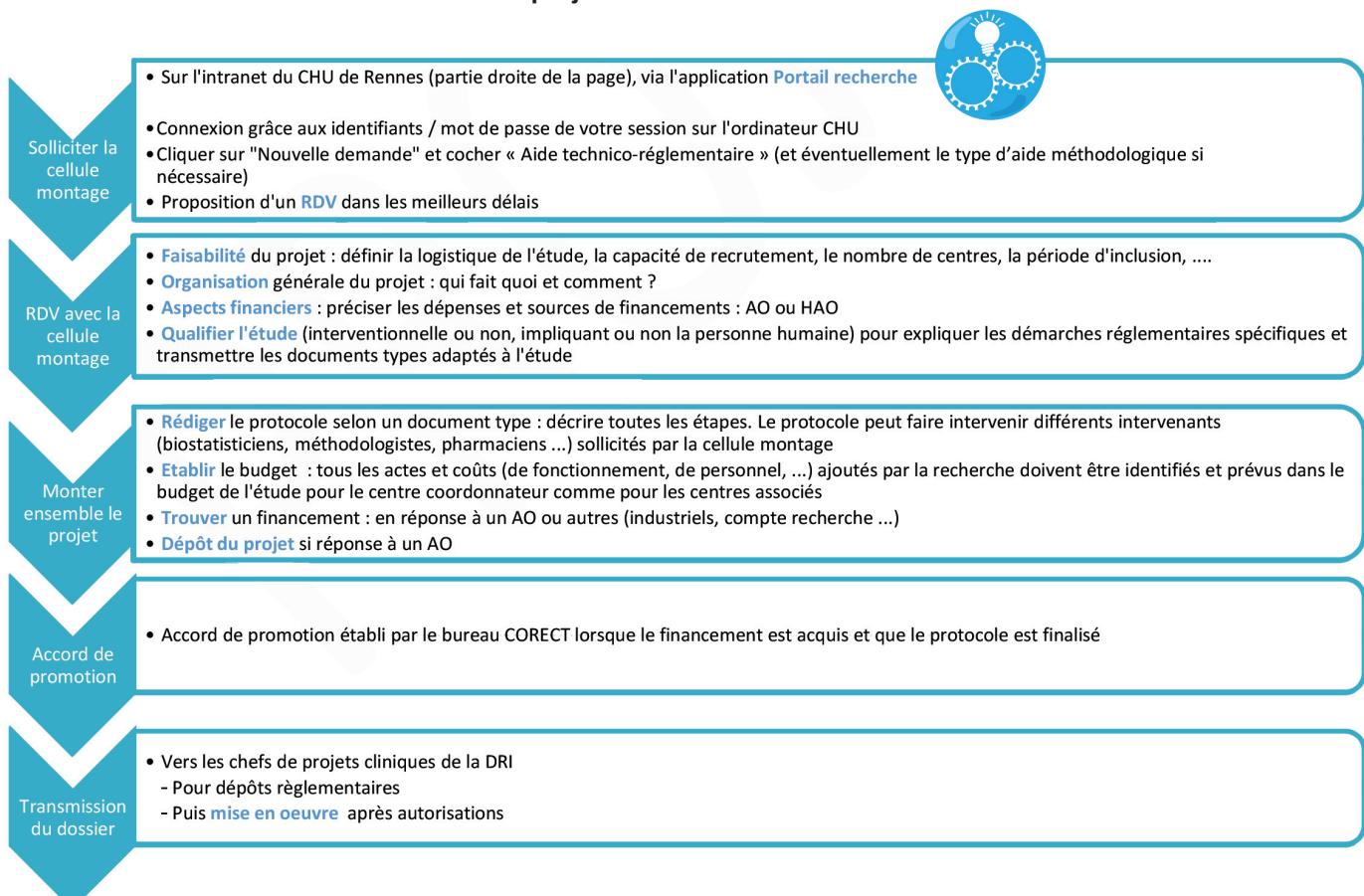
Numéro 18 - Janvier 2018

### LA CELLULE MONTAGE DE LA DRI

La cellule montage de la DRI a pour missions principales de :

- réaliser une veille active en vue de la diffusion hebdomadaire des appels d'offres (AO) en cours ;
- conseiller les investigateurs en les orientant vers les AO adaptés à leur projet ;
- coordonner la rédaction d'un projet de recherche et l'évaluation des besoins nécessaires au bon déroulement du projet ;
- accompagner les porteurs de projets dans la constitution des dossiers de réponse aux appels à projets ;
- transmettre les éléments établis lors du montage de l'étude à la chef de projet clinique chargée ensuite de sa mise en œuvre ;
- participer et coordonner les réponses aux enquêtes internes et externes.

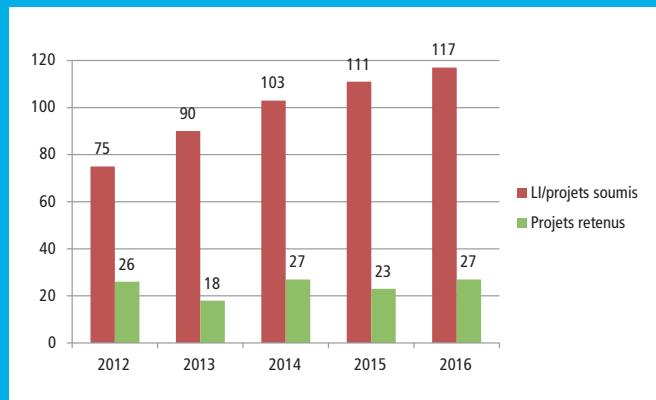
#### ■ J'ai une idée ! Comment concrétiser le projet ?



Ces démarches peuvent être longues pour une recherche dans le cadre d'un mémoire (master 2, thèse, DES, ...), ce qui implique de solliciter la cellule montage au plus tôt.

## LA CELLULE MONTAGE EN CHIFFRES

- 3 ETP ingénieurs hospitaliers, chefs de projets montage financés sur la dotation MERRI "organisation, surveillance et coordination de la recherche" ;
- Veille active sur les AO et diffusion : par exemple, 280 AO diffusés en 2016 ;
- Plus de 220 sollicitations (AO + HAO) de la cellule montage entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 octobre 2017 (10 mois) via le portail recherche ;
- Nombre de projets soumis et retenus depuis 2012 aux appels d'offres, dont :
  - 16 PHRC nationaux ;
  - 2 PHRC cancer ;
  - 9 PHRC interrégionaux ;
  - 3 PHRIP ;
  - 4 PREPS ;
  - 53 projets à l'AO CORECT retenus.



## PRÉVOIR UN BUDGET ADAPTÉ

Au moment du montage du projet, un budget doit être établi et il est de la responsabilité du promoteur d'élaborer un budget global et d'anticiper les dépenses pour le centre coordonnateur et pour tous les centres associés.

Le budget :

- est réalisé avec l'investigateur et les services impliqués (laboratoires, CRB, imagerie, ...) en parallèle de la rédaction du protocole ;
- doit être complet et détaillé (définition de tous les postes budgétaires) ;
- doit être établi en dissociant les soins habituels des frais induits directement par l'essai (surcoûts), afin de prévoir un budget pour chaque surcoût lié à la recherche.

Le budget de l'étude est un élément important de votre projet de recherche. Il est indispensable d'y penser au plus tôt pour définir :

- QUI participe à votre projet ?
- QUOI : quel est le rôle de ces intervenants dans votre projet ?

- COMMENT : avec quelles ressources (dont il faut éventuellement prévoir le financement) ?

Une mauvaise estimation de votre budget peut induire un arrêt prématué de l'étude, voire son renoncement.

On distingue 4 principaux types de dépenses :

- Dépenses de personnels (ARC, TEC, chef de projet, IDE, data-manager, bio-statisticien, ...);
- Dépenses médicales (petit matériel médical, fournitures et réactifs de laboratoire, imagerie, pharmacie, ...);
- Dépenses hôtelières et générales (papeterie, présentation des résultats, assurance\*, frais de transports, ...);
- Frais de gestion (pour couvrir l'activité de gestion administrative et financière d'un projet : prise en charge des dépenses engagées sur les projets, mise en place des conventions financières et suivis / facturation, des marchés – suivis / facturation –, des conventions de prêt de matériel ou mise à disposition de traitements ainsi que le support juridique).

\* Assurance :

*Avant la mise en œuvre de la loi Jardé, seules les recherches biomédicales devaient être couvertes par une assurance. Les tarifs proposés par l'assureur du CHU allaient de 660 € à 2 165 € selon une grille établie sur les risques associés aux interventions.*

*Avec l'introduction des études "à risques et contraintes minimes", une négociation avec les assureurs a abouti à la définition d'une nouvelle catégorie "Classe 0" à 450 € dans la grille de cotisation, si l'intervention figurant dans la liste définie par l'arrêté du 3 mai 2017, fixant la liste des recherches mentionnées au 2<sup>e</sup> de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique, est non invasive.*

## CONTACTS

Céline Parc : poste 89 739 / celine.parc@chu-rennes.fr

Mathilde Ouvrard : poste 87 381 / mathilde.ouvrard@chu-rennes.fr

Anne-Sophie Julien : poste 87 331 / annesophie.julien@chu-rennes.fr

Responsable : Loïc Fin - poste 89 751 / loic.fin@chu-rennes.fr

### Liste des abréviations :

AO / HAO : appel d'offres / hors appel d'offres

ARC : attaché de recherche clinique

CORECT : comité de la recherche clinique et translationnelle

CRB : centre de ressources biologiques

DES : diplôme d'études spécialisées

IDE : infirmier diplômé d'Etat

LI : lettre d'intention

MERRI : missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation

PHRC : programme hospitalier de recherche clinique

PHRIP : programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale

PREPS : programme de recherche sur la performance du système des soins

TEC : technicien de recherche clinique

Fiche réalisée en partenariat avec la cellule montage : Loïc Fin, Céline Parc, Mathilde Ouvrard et Anne-Sophie Julien